

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22736**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER Sciences Humaines et Sociales, mention Géographie, spécialité Géomatique et Projets Territoriaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse,
Ministère de l'Enseignement Supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université d'Avignon, Recteur de
l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un spécialiste en projets de développement territoriaux possédant une double compétence, celle d'ingénierie en traitement de l'information géographique et celle de gestion sur le terrain de la conduite de projets de développement.

Les missions réalisées dans ces domaines sont multiples : saisie ; organisation et traitement de données sur le territoire (type d'information géographique, méthode de collecte et/ou acquisition de données géographiques) ; mobilisation des connaissances sur le fonctionnement du territoire (analyse de systèmes territoriaux, outil de diagnostic) ; appréhension et évaluation des moyens d'action dans les territoires (stratégie d'acteurs, dispositifs d'intervention, animation, ingénierie et gestion de projets) ; restitution d'une information géographique à des fins d'aide à la décision (requêtes dans les systèmes d'information géographique, modélisation graphique, adaptation des résultats devant les acteurs et le public visé).

Le titulaire de ce master dispose de ces deux domaines de compétences, les utilise de manière séparée dans de nombreux emplois liés au secteur de l'aménagement du territoire et du développement local, surtout dans les structures de petite taille.

Le diplômé du master Geoter est en mesure d'accomplir :

-l'articulation de savoirs d'un très vaste champ de connaissances qui s'étend des sciences de la terre aux sciences de l'homme et de la société

-le développement d'une analyse spatiale, fonctionnelle, structurelle et multithématique d'un territoire (environnement, démographique, économie, risques, énergies, transport,...)

-la conduite d'une analyse géographique à différentes échelles (du local au global, et inversement)

-l'expertise dans la collecte des données géographiques (enquêtes, GPS)

-l'expertise dans la constitution et la gestion de bases de données et systèmes d'information à caractère géographique (associée à la maîtrise de différents logiciels : ArcGis, Mapinfo, QGIS)

-l'expertise dans le traitement statistique et graphique des données géographiques

-la valorisation de l'information géographique (cartographie, DAO, CAO, modélisation graphique)

-la réalisation de diagnostic dans l'évaluation de projets territoriaux

-l'élaboration et le montage de projets de développement

-la gestion et l'animation de projets (du diagnostic à la mise en place d'actions sur le territoire)

-la conception et le suivi d'enquêtes, et d'observations de terrain

-la collecte et la sélection de données quantitatives ou qualitatives et le suivi régulier ou ponctuel de ces données pour la direction, le service utilisateur ou les usagers

-la recherche documentaire (bibliothèque, Internet)

-l'utilisation des moyens de communication modernes.

Le diplômé de ce master a acquis des savoir-être :

-aptitude à tisser des liens dans un réseau relationnel qu'il s'est créé, qu'il utilise et mobilise

-capacité à s'exprimer (à l'oral et à l'écrit) devant un public

-aptitude au travail en autonomie mais aussi en concertation et complémentarité avec des équipes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut travailler dans les secteurs privés (bureaux d'études, agences d'urbanisme, ...) ou publics (Chambre de commerce et d'industrie, opérateurs de logements, collectivités territoriales, services de l'Etat comme le SDIS, la DIREN, la DDT)

Les domaines d'activités sont très variés : urbanisme, environnement, transport, risques, développement économique, énergie, agriculture,...

Le titulaire du master peut prétendre aux emplois suivants :

-géographe spécialisé dans l'aménagement du territoire

-cartographe

-opérateur de système d'information géographique

-chargé d'études (bureau d'études, collectivités territoriales)

-consultant (bureau d'études, collectivités territoriales)

-chargé de mission (services de l'Etat, conseil régional, conseil général)

-ingénieur territorial (en lien avec les concours d'attaché territorial)

-agent de développement local.

Une entrée en doctorat de géographie est envisageable pour présenter ensuite des concours de type CNRS et autres.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Cette formation universitaire, accessible avec une licence (ou diplôme équivalent), est conforme au système européen.

L'octroi de ce master peut s'effectuer après deux années d'études composées de 4 semestres et évaluées en 120 crédits ECTS.

Les enseignements sont répartis de la façon suivante :

*M1 - Semestre 1 (30 crédits ECTS)

Problématique et conduite d'une recherche : atelier (6 ECTS)

Analyse spatiale et questionnement territorial (6 ECTS)

Système d'information géographique (6 ECTS)

Sources et mesurs (3 ECTS)

Communication de l'information territoriale (3 ECTS)

Insertion professionnelle (3 ECTS)

Questionnements, théories et conduite d'une recherche1 (3 ECTS)

*M1 - Semestre 2 (30 crédits ECTS)

Langue de spécialité (3 ECTS)

Dispositifs réglementaires et acteurs de l'aménagement du territoire (6 ECTS)

Questionnements, théories et conduite d'une recherche2 (3 ECTS)

Travail d'études et de recherche- mémoire (18 ECTS)

*M2 - Semestre 1 (30 crédits ECTS) et Semestre 2 (30 crédits ECTS)

Acquisition, gestion et usages de l'information géographique (6 ECTS)

Contexte du projet territorial (3 ECTS)

Montage et conduite du projet territorial (6 ECTS)

Analyse spatiale et environnement (3 ECTS)

Analyse spatiale (6 ECTS)

Outils géographiques de communication (6 ECTS)

Optimisation dans la décision spatiale ou Echelle et structures géographiques ou Energie des territoires (UE optionnelle - 3 ECTS)

Atelier de pré-professionnalisation (6 ECTS)

Insertion professionnelle (3 ECTS)

Stage professionnel de 6 mois (18 ECTS)

Le contrôle des connaissances est un contrôle continu sur les deux années. Il se compose de 2 épreuves au minimum par unité d'enseignement, qui intègrent des évaluations écrites (QCM, rapport, dissertation) ou orales (exposés) et des dossiers collectifs (projets de groupe, posters vulgarisations,...). Des projets en réponse à des appels d'offres sont conduits au troisième semestre en vue de préparer en à la mise en situation dans le milieu professionnel.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Possibilité d'accès par procédure de VAP (Validation des Acquis Professionnels - Articles D.613-38 à D.613-50 du code de l'éducation)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux (n° habilitation 20080623)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 - Articles R613-33 à R613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

*57,5% de réussite en Master 1 en référence aux inscriptions pédagogiques (moyenne sur la période 2006-2013) - les taux de réussite varient de 33% (2007-2008) à 70% (2009-2010)

*100% de réussite en Master 2 en référence aux inscriptions pédagogiques (moyenne sur la période 2006-2013) - de 15 à 18 étudiants en master 2

*91% de recrutement à la sortie du Master 2 (sur la période 2006-2012)

-Master classé parmi les 10 meilleurs masters au classement SMBG de 2006 à 2012

Autres sources d'information :

<http://www-univ-avignon.fr> - rubrique formations, master

<http://www.univ-avignon.fr/fr/formations/choix/fiche/diplome/master-geomatique-et-conduite-de-projets-territoriaux/presentation.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse - 74, rue Louis Pasteur - 84029 Avignon cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Historique de la certification :

Ce master existe depuis 2003.